

Guide d'informations générales pour les parents, règles et mesures de sécurité



École d'éducation internationale Filteau

2026-2027

Approuvé 25 août 2026

Table des matières

Le programme primaire	5
Rôles des intervenants	5
La direction	5
Le personnel enseignant et du service de garde	6
Les autres intervenants	6
FONCTIONNEMENT	6
Communications avec l'école	6
Numéros de téléphone importants	6
Site WEB	7
Horaire de l'école	7
Heures d'ouverture du secrétariat	8
Présence du personnel de direction	8
Calendrier scolaire	8
Déclaration de clientèle	8
Transmission du bulletin pour l'année scolaire 2025-2026	8
Photo scolaire	9
Articles perdus et non réclamés	9
Bibliothèque	9
Publicité dans l'école	9
Activités éducatives complémentaires	9
RÈGLES DE SÉCURITÉ ET MESURES D'ENCADREMENT	10
Surveillance / Entrée des élèves	10
Brigadiers	10
Température extérieure	10
Fermeture de l'école	10
Départ	11
Voyage familial	11
Administration de médicament à l'école	11
Maladies contagieuses et pédiculose	11
Blessures et accidents	13
Vaccination contre les hépatites B et A, le VPH	13
Allergies alimentaires et collations	13

Visiteurs à l'école (parents, conférenciers, etc.).....	13
Circulation automobile.....	14
Équipements à bord des véhicules - Transport matin, midi et soir.....	14
Règles de vie.....	14
Événements.....	16
Étapes des évènements.....	17
Vouvoiement.....	1
Utilisation des technologies de l'information et des médias sociaux.....	1
Tenue vestimentaire (<i>Voir section sur le code de vie pour les détails</i>).....	1
Éducation physique.....	1
Objets personnels.....	1
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.....	2
Services particuliers.....	3
Communications.....	3
Procédure d'examen des plaintes.....	4

Chers parents,

Nous souhaitons un développement harmonieux aux élèves fréquentant l'école d'éducation internationale Filteau. Nous voulons qu'ils reçoivent la meilleure qualité d'enseignement dans le respect des différences de chacun. Nous tenons également à offrir un milieu de vie sain, sécuritaire et agréable assurant le mieux-être des élèves. Toute l'équipe-école s'implique afin de permettre à tous les élèves de développer leur plein potentiel.

Ce document présente le rôle et les responsabilités de chaque intervenant. De plus, il vise à informer le personnel de l'école ainsi que les parents des mesures de sécurité, du plan de lutte contre la violence et l'intimidation et des règles de vie.

Ces règles de vie se veulent impartiales, équitables et non discriminatoires. Elles prévoient des mécanismes d'aide et de support. Elles s'appliquent en tout temps lorsque votre enfant est présent à l'école.

Nous vous suggérons de le lire attentivement et **DE LE CONSERVER** pour vous y référer au besoin. D'autres données pourront ultérieurement s'ajouter lors de communications plus ponctuelles.

Ensemble, travaillons à développer le **sens des responsabilités chez tous les élèves** et à les éveiller face à leurs **droits** et leurs **devoirs** autant individuels que collectifs! Nous comptons sur votre collaboration pour soutenir nos efforts auprès de votre enfant, particulièrement en ce qui a trait à la ponctualité, aux règles de vie, aux devoirs et aux leçons.

Soyez assurés que le personnel de l'école concentrera ses efforts autant sur les aspects pédagogiques qu'éducatifs et sociaux de la vie scolaire afin de favoriser le cheminement de votre enfant et le développement d'un profil d'apprenant ouvert sur les autres et sur le monde.

Nous demeurons disponibles pour répondre aux besoins de votre enfant et à vos interrogations et vous souhaitons une très belle année scolaire 2026-2027.

Le programme primaire (PP)

Le Programme primaire de l'IB (baccalauréat international) s'articule autour d'une ouverture internationale et s'adresse à tous les enfants de l'école. Ce programme permet à l'enfant d'élaborer une vision cohérente du monde qui l'entoure à partir de questionnements structurés par une démarche d'apprentissage basée sur la recherche authentique.

L'implantation de six modules de recherche par classe au primaire et 4 au préscolaire nous permet de réaliser quarante-deux projets sur sept années de fréquentation scolaire. Ces modules permettent aux jeunes de considérer les thèmes transdisciplinaires à partir de différents points de vue tout au long de leur parcours scolaire : notre vécu personnel, les relations humaines, notre appréciation de l'esthétique, l'impact des progrès scientifiques et technologiques sur la société et l'environnement, la structure et la fonction des organisations, la paix et la résolution de conflits, etc. Tous les élèves de l'école explorent ces perspectives.

Le programme intègre aussi les différentes disciplines en insistant sur l'interdépendance des connaissances et le développement de compétences transdisciplinaires. Ce faisant, il suscite l'acquisition du profil de l'apprenant en lien avec les valeurs du milieu. L'équipe-école favorise l'acquisition du sens des responsabilités à travers des activités ayant une portée sociale dans une optique internationale, en classe comme au service de garde.

En plus de l'approche pédagogique spécifique au Programme primaire, l'école favorise l'acquisition de l'anglais par l'ajout de deux heures de plus à la grille-matière du 3^e cycle ainsi qu'une période d'enrichissement en anglais donné par une monitrice de langue pour tous les niveaux.

Le programme éducatif du service de garde « S'investir pour mieux grandir » propose des activités ludiques et la découverte d'un pays différent à chaque groupe inscrit.

Pour donner son sens à notre projet de formation, trois grandes valeurs sont au cœur de notre nouveau projet éducatif:

- ❖ Respect
- ❖ Entraide
- ❖ Plaisir

Ces valeurs sont véhiculées par tout le personnel éducatif de l'école et la collaboration des parents représente un atout indispensable dans la réalisation de notre mission.

Rôles des intervenants

La direction

- Élabore **avec les intervenants** le contenu des mesures de sécurité et des règles de vie, s'assure de leur compréhension et le fait approuver par le Conseil d'établissement;
- Informe les parents des mesures de sécurité et des règles de vie;
- S'assure de l'application des mesures de sécurité;
- Voit à l'élaboration et à la mise à jour d'un plan de mesures d'urgence;
- S'assure de l'application des règles de vie et des sanctions prévues;
- S'assure que l'élève, ses parents et le personnel se sentent traités avec justice et respect tout au long des interventions.

Le personnel enseignant et du service de garde

- Expliquent clairement les mesures de sécurité et les règles de vie aux élèves;
- Mettent en place un encadrement approprié;
- S'assurent du respect des règles de vie par tous les élèves de l'école;
- Appliquent le processus prévu et les sanctions annoncées.

Les autres intervenants

- Voient au respect des mesures de sécurité et des règles de vie;
- Transmettent à au titulaire ou à la direction toute information pertinente concernant la conduite d'un élève.

FONCTIONNEMENT

Communications avec l'école



Il est important de prendre rendez-vous lorsque vous désirez rencontrer un membre du personnel ou de la direction. Consultez la liste du personnel pour connaître l'adresse courriel de la personne à rejoindre (voir liste du personnel sur le site de l'école) : https://filteau.cssdd.gouv.qc.ca/notre_ecole/membres-du-personnel-et-classes/

Tout au long de l'année, nous transmettrons les communiqués aux parents et divers documents du service de garde par courriel. Il est donc important de vous assurer de fournir à l'école une adresse courriel valide pour recevoir ces communications.

Numéros de téléphone importants

Secrétariat

418-652-2152, poste 3730

Service de garde

Stéphanie Labbé, 418 652-2152, poste 3736

Site WEB



Nous vous invitons à consulter le site web de l'école et du service de garde à l'adresse suivante pour y retrouver certains renseignements et formulaires utiles : <https://filteau.cssdd.gouv.qc.ca/>

Horaire de l'école

Nous accordons une grande importance à la ponctualité et nous demandons votre collaboration afin que vos enfants puissent entreprendre leurs activités scolaires de façon ponctuelle. Il est donc important que les élèves soient présents sur la cour au son de la cloche. **Si toutefois votre enfant devait être en retard, nous vous demandons d'écrire une note justificative à son enseignant ou encore de le signifier via le portail Mozaïk. Toute absence d'un élève doit être justifiée. Nous vous demandons de déclarer l'absence de votre enfant avant le début des cours via le portail Mozaïk (<https://filteau.cssdd.gouv.qc.ca/parents/signaler-labsence-de-mon-enfant/>).**

	Présoilaire	Primaire
Surveillance	7 h 50	7 h 50
Entrée matin	Entrée : 7h55	Entrée : 7h55
Période 1-2	8 h 00 à 10 h 23	8 h 05 à 10 h 11
Récréation	-	10 h 11 à 10 h 31
Période 3	-	10 h 31 à 11 h 31
Dîner		
Surveillance entrée du midi	12 h 46	12 h 46

Entrée des élèves	12 h 51	12 h 51
Période 4	12 h 56 à 15 h 16	12 h 56 à 13 h 56
Récréation	-	13 h 56 à 14 h 16
Période 5	-	14h16 à 15h16
Départ	15 h 16	15 h 16

Il est à noter que votre enfant a 6 min/jour de cours et leçons supplémentaires, cela permet de leur offrir 9 après-midis d'activités sous la supervision du personnel de notre service de garde.

Préscolaire, 1^{re} et 2^e année : jour 8 : 24 septembre, 27 octobre, 26 novembre, 8 janvier, 5 février, 15 mars, 15 avril, 17 mai, 2 juin

3^e à 4^e année : jour 4: 18 septembre, 2 octobre, 4 novembre, 4 décembre, 18 janvier, 16 février, 23 mars, 26 avril, 27 mai

5^e et 6^e année : jour 2 : 16 septembre, 16 octobre, 2 novembre, 2 décembre, 14 janvier, 11 février, 19 mars, 22 avril, 25 mai

Heures d'ouverture du secrétariat



Le secrétariat est ouvert de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 15h45, du lundi au vendredi.

Téléphone : (418) 652-2152, poste 3730 courriel : filteau@cssdd.gouv.qc.ca .

Présence du personnel de direction

Le partage du temps de présence de la direction sera fait entre Mme Isabelle Lacombe et Mme Susie Goulet. Madame Lacombe s'occupera, entre autres, du suivi des élèves du préscolaire à la 3^e année, alors que Mme Goulet, la directrice adjointe, assurera en priorité de l'encadrement et le suivi des élèves de 3^e à 6^e année. Il est important de prendre un rendez-vous si vous désirez rencontrer un membre de la direction.

Calendrier scolaire



La Loi sur l'instruction publique prévoit que le calendrier scolaire doit comporter 200 jours, dont 180 sont des journées de classe et 20 sont des journées pédagogiques. Pour des aspects d'organisation, les semaines sont divisées en cycles de 10 jours.

Vous avez accès à une copie du [calendrier scolaire](#) sur notre site Web. En vous y référant, vous connaîtrez les journées de congé pour votre enfant et les journées de planification pour le personnel enseignant.

Nous vous demandons de le garder précieusement. Nous aimerions que vous le consultiez lorsque vous planifiez des vacances ou une visite chez un professionnel (médecin, dentiste, etc.). Cette planification permettra d'éviter des absences susceptibles de perturber les apprentissages de vos enfants.

Il est important de noter les trois journées pédagogiques flottantes à votre calendrier :

- Lundi 7 décembre
- Lundi 25 janvier
- Vendredi 11 juin

Déclaration de clientèle

Cette année, la déclaration de clientèle aura lieu le mercredi 30 septembre. Nous vous demandons de porter une attention particulière à la présence de votre enfant à l'école lors de cette date.

Transmission du bulletin pour l'année scolaire 2026-2027

Les bulletins seront transmis aux parents uniquement via le portail ClicÉcole du Centre de services scolaire en version électronique. Il n'y aura plus d'impression papier du bulletin. À chaque fin d'étape, vous recevrez un courriel vous avisant que vous pouvez récupérer le bulletin sur le portail. La procédure à suivre vous sera transmise au même moment.

Il y aura une première communication qui vous sera remise le **15 octobre** ainsi qu'un bulletin à la fin de chaque étape. Voici les dates où vous recevrez le bulletin de votre enfant :

1^{re} étape : 18 novembre 2026

2^e étape : 1^{re} mars 2027

3^e étape : 28 juin 2027

Photo scolaire



La prise de photos de groupes et individuelles aura lieu durant la semaine du **21 septembre 2026**.

Articles perdus et non réclamés



Identifiez bien les vêtements de votre enfant pour retrouver ses vêtements égarés. Les objets et vêtements perdus sont répertoriés sur notre site Web : <https://filteau.cssdd.gouv.qc.ca/parents/parents/> Les objets et vêtements non réclamés sont remis à des organismes de charité trois fois par année (décembre-avril et juillet).

Bibliothèque

La bibliothèque de l'école permet l'emprunt de livres. On vous demande de transporter les livres de bibliothèque dans le sac de l'enfant. Tout livre perdu ou brisé devra être remboursé par les parents selon les modalités qui s'appliquent. Votre enfant peut emprunter 3 livres dont 1 en anglais.



Publicité dans l'école



Le Centre de services scolaire interdit dans ses écoles la distribution par les enfants de toute publicité à l'intention des parents à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite.

À l'école, tout document distribué doit être approuvé par la direction. Si pour quelque raison, on jugeait une distribution non pertinente, les personnes concernées seront avisées par le moyen le plus approprié.

Activités éducatives complémentaires

Prochainement, vous serez sondé pour différentes activités et sorties éducatives et vous recevrez par la suite une facture de l'école qui demandera un montant maximal de 85\$ pour les activités éducatives complémentaires à l'enseignement.



RÈGLES DE SÉCURITÉ ET MESURES D'ENCADREMENT

Surveillance / Entrée des élèves



Les enseignants ou les éducateurs surveillent la cour à compter de 7 h 50 le matin et de 12 h 46, le midi.

Les élèves se présentent dans leur cour respective pour l'entrée. ***Seuls les élèves inscrits au service de garde peuvent demeurer sur la cour après 15h16.***

Par mesure de sécurité, l'école se réserve le droit d'inscrire au service de garde les élèves qui arrivent trop tôt ou de retourner à la maison les élèves qui flânent dans la cour en dehors des heures de surveillance.

Pour les mêmes raisons, le service de garde prendra en charge, aux frais des parents, tout enfant encore présent après les heures de surveillance des enseignants (après 11 h 36 et après 15 h 26). **Il est donc très important que les enfants ne se présentent pas sur les cours avant et après les heures de surveillance, et ce, pour des raisons de sécurité.**

Les surveillants sont visibles sur la cour (portent un dossard ou une ceinture).

Brigadiers

Tout comme l'an dernier, un brigadier adulte sera présent le matin, le midi et à la sortie des classes à la traversée du chemin Sainte-Foy.

Le mandat des ***brigadiers élèves***, selon le CAA Québec est le suivant : Les jeunes brigadiers ne peuvent pas traverser la rue avec les élèves. Cependant, à l'arrivée des élèves, le brigadier les retient en levant les bras à 45 degrés et vérifie la circulation. Quand la voie est libre, il les laisse passer en leur rappelant de bien regarder et marcher lentement.

Température extérieure



La récréation peut avoir lieu à l'extérieur, même en cas de fine pluie ou de grand froid. Selon les recommandations émises par le ministère de la Santé publique, nous éviterons de sortir à l'extérieur lorsque le thermomètre indiquera une température de -25°C ou un refroidissement éolien de -27°C. Il faut donc que votre enfant soit vêtu adéquatement (bottes, tuque, pantalon de neige et mitaine en hiver) en tout temps. Un message sera envoyé aux parents lors des changements de saison afin de préciser les vêtements obligatoires à porter lors des sorties à l'extérieur pour la récréation ainsi qu'au service de garde pour cette période.

Fermeture de l'école



En cas de tempête, nous vous invitons à écouter la radio ou à consulter le site Web du Centre de services scolaire (<https://www.cssdd.gouv.qc.ca/>) afin d'être informés s'il y a fermeture de l'école. Veuillez prendre note qu'en cas de fermeture de l'école avant le début des classes, le service de garde est fermé. Toutefois, dans la mesure où l'école ferme en cours de journée, le service de garde reste ouvert, mais attention, il s'agit d'une mesure d'urgence et le personnel en place est restreint.

Il est possible qu'un incident (bris de plomberie, chauffage ou autre) nous oblige à fermer l'école en cours de journée. Dans cette éventualité, l'école consultera la fiche d'urgence santé complétée en début d'année afin de connaître l'endroit où l'enfant pourra se diriger. Faute de renseignements, nous garderons votre enfant au service de garde.



Si l'élève doit quitter plus tôt, les parents doivent aviser le titulaire ou l'indiquer dans le portail ClicÉcole. Le parent doit se présenter à la porte centrale et y attendre son enfant.

Une autorisation parentale écrite à un intervenant du service de garde sera nécessaire pour toute modification à l'horaire de départ normal d'un enfant.

Les appels téléphoniques effectués par les enfants, tant au secrétariat qu'au service de garde, sont réservés pour les cas d'urgence.

Voyage familial



Lors d'un voyage sur une période scolaire, **les enseignants ne sont pas tenus de vous fournir à l'avance le travail qui sera fait en classe pendant l'absence de votre enfant.** À son retour, l'enseignant lui remettra les travaux faits en son absence et il sera de votre responsabilité de les lui faire compléter.

De plus, si votre enfant s'absente pendant une évaluation, nous ne nous engageons pas à la lui faire reprendre. Lors des épreuves obligatoires de fin d'année de l'école, du Centre de services scolaire ou du MEQ, une absence non motivée génère le résultat de 0% à la situation concernée. (Vous trouverez le calendrier de ces épreuves sur le document d'information qui vous sera transmis lors de la première communication, ou [sur le site de l'école](#)). Seules des raisons de force majeure sont acceptées par le Centre de services scolaire et le MEQ pour la reprise d'une évaluation et les voyages n'en font pas partie. Ces raisons sont principalement :

- Un accident ou une maladie grave
- Le décès d'un proche parent
- La participation à une compétition sportive de haut niveau.

Administration de médicament à l'école



Selon la loi médicale (L.R.Q. M-9), l'école ne peut, en aucun cas, administrer un médicament **prescrit ou libellé par la pharmacie** à un enfant, sans le consentement **écrit** des parents. Vous pouvez vous procurer un formulaire au service de garde, au secrétariat ou sur le site de l'école. Vous devez également remettre une copie de la prescription avec le formulaire « [autorisation de médication](#) » préalablement rempli et signé par les parents. En aucun temps l'élève ne doit avoir en sa possession des médicaments. Le parent doit les remettre à un adulte. Pour des raisons de sécurité, la première dose doit avoir été administrée à la maison. Seuls les médicaments prescrits seront administrés aux élèves (incluant Épipen, Tylenol, Advil, produits naturels, etc.).

Maladies contagieuses et pédiculose

Par mesure de prévention, il est nécessaire d'aviser l'école si vous constatez que votre enfant a des poux. Il en va de même pour les maladies contagieuses. L'école prendra alors les dispositions qui s'imposent.



Si votre enfant est malade (fièvre, toux excessive, maux de cœur, etc.), vous devez le garder à la maison pour au moins 24h. Si les symptômes se manifestent à l'école, nous vous demanderons de venir le chercher dans les plus brefs délais. Votre enfant vient à l'école, il va à la récréation, seul un avis médical lui permettra de rester à l'intérieur.

COVID-19, Coqueluche et rougeole : Vous devez nous aviser. Nous traitons ces maladies selon les recommandations de la santé publique en vigueur.

Blessures et accidents

Les blessures mineures sont traitées à l'école. Pour les blessures ou maladies plus importantes, nous contactons les parents.



Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de vous informer auprès de votre assureur si votre enfant est couvert pour toute blessure qui peut survenir à l'école malgré les mesures de sécurité que nous prenons. Si tel n'est pas le cas, il existe auprès de certaines compagnies d'assurance de telles protections.

Vaccination contre les hépatites B et A, le VPH

Le programme de vaccination du Québec offre à tous les jeunes du Québec des vaccins en 4^e année du primaire.

Vaccin contre les hépatites B et A et le VPH

Les garçons et les filles recevront 1 dose de vaccins combinés contre les hépatites B et A et le VPH, Pour le VPH, une 2^e dose est donnée lorsque les élèves seront en 3^e année du secondaire.

La date de la vaccination est : 3 février 2027

L'équipe des infirmières – Famille-Enfance-Jeunesse

Allergies alimentaires et collations



Notre école adhère aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Association québécoise sur les allergies alimentaires. Ainsi, nous tenons à vous aviser de notre volonté de nous conformer aux recommandations médicales concernant les allergies aux arachides et autres noix.

Comme certains enfants qui fréquentent notre établissement sont sévèrement allergiques aux arachides et aux autres noix, nous vous demandons votre collaboration afin d'éviter d'inclure des aliments contenant des noix ou des arachides dans les collations et les repas de votre enfant.

Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire à ces enfants, car une infime quantité d'arachides et d'autres noix peut engendrer de très graves réactions. Nous comprenons que ces mesures puissent comporter des inconvénients pour vous, c'est pourquoi nous voulons vous exprimer, au nom de ces enfants, toute notre reconnaissance et notre appréciation.



Les aliments permis sont les fruits, légumes, aliments protéinés, aliments à base de grains entiers ainsi que les produits laitiers excluant les arachides et les noix. La gomme à mâcher, les bonbons, les croustilles, les boissons gazeuses, les barres de chocolat et autres friandises ne sont pas des collations acceptées. *En raison des allergies, les enseignants et les éducateurs peuvent émettre certaines restrictions pour un groupe.*

Visiteurs à l'école (parents, conférenciers, etc.)



Considérant que l'école, bien qu'un service public, soit un lieu privé, et considérant sa responsabilité d'assurer la sécurité des personnes et des biens qui s'y trouvent, les portes de l'école sont verrouillées en tout temps.

Si vous devez vous présenter à l'école pendant les heures de classe, vous devrez sonner à la porte de l'entrée principale pour entrer dans l'école, vous identifier à la secrétaire et attendre au Secrétariat qu'un membre du personnel vienne vous chercher. Vous n'êtes pas autorisés à circuler dans l'école ou à reconduire votre enfant à sa classe.

Durant l'horaire scolaire (7h à 18h), **la circulation dans l'école n'est pas permise**. Nous vous demandons de respecter l'espace de travail des enseignants, des éducateurs et des élèves : la classe et nos locaux.

Circulation automobile



La limite de vitesse en zone scolaire est de 30 km/h, veuillez circuler avec prudence. Nous devons également vous rappeler qu'il est strictement interdit de dépasser ou de croiser un autobus scolaire avec des feux clignotants.

Le stationnement de l'école est réservé aux détenteurs de vignette seulement. Une amende pourrait vous être attribuée en cas d'infraction selon la SPAQ. Afin d'assurer la sécurité des élèves, les parents qui reconduisent leur enfant en voiture doivent le faire sur la rue Saurel le matin et le midi. À la sortie du dîner et des classes, les parents doivent récupérer leur enfant sur la rue Rochambeau. Il est important de donner priorité aux piétons et de suivre les indications suivantes : [sécurité lors des périodes d'achalandage](#).

Équipements à bord des véhicules - Transport matin et soir

L'élève doit respecter les règles édictées par le transporteur en vertu des obligations que lui imposent la Loi et les règlements sur le transport scolaire, affichées dans le véhicule.

Pour sa sécurité et celle des autres, il est interdit de transporter des équipements, tels des :

- Skis, planches et raquettes ;
- Bâtons et sacs de hockey;
- Patins à roues alignées et patins à glace sans protège lame et qui ne sont pas placés dans un sac protecteur;
- Instruments de musique de plus de 60 cm;
- Objets pouvant blesser (exemple : parapluie à bout pointu);
- Tout autre objet pouvant obstruer l'allée centrale de l'autobus.



Règles de vie

En septembre de chaque année, les enfants sont informés et sensibilisés à l'importance du savoir-vivre en groupe par le biais des règles de vie. Vous avez reçu le carnet de règles de vie de votre enfant. Vous êtes invités à le regarder avec lui, à le signer et à le retourner à l'école. Nous sollicitons votre collaboration afin que les messages véhiculés à l'école et à la maison se rejoignent. Les règlements sont les mêmes pour tous les élèves de l'école. Si vous avez des questions, il nous fera plaisir d'y répondre.

Voici les principales règles de vie de notre école :

RÈGLE #1 – Pour assurer ma sécurité et celle des autres, en tout temps et en toute circonstance, j’agis de manière sécuritaire.		
Je suis intègre : ✓ Je respecte les règlements de la cour et des jeux extérieurs.	Je raisonne : ✓ Je demeure en tout temps sous la supervision d’un adulte. ✓ Je respecte les limites de la cour. ✓ Je porte des chaussures en tout temps à l’intérieur et à l’extérieur.	
RÈGLE #2 - Pour le bien-être de tous dans l’école, je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles.		
Je suis altruiste: ✓ Je respecte les autres et leurs différences. ✓ Je suis poli(e) envers les intervenants de l’école et les élèves.	Je communique : ✓ Je m’explique sans m’obstiner. ✓ Je règle mes conflits pacifiquement et positivement.	Je raisonne : ✓ Je fais les bons choix dans mes actions.
RÈGLE #3 - Pour vivre dans un milieu propre et agréable, je respecte l’environnement et le matériel.		
Je suis altruiste: ✓ Je garde mon environnement propre (pupitre, locaux, corridor, cour, toilettes). ✓ Je range mon matériel et vêtements au bon endroit.	Je raisonne : ✓ Je dispose des déchets au bon endroit (recyclage, poubelle). ✓ Je prends soin du matériel prêté par l’école et acheté par mes parents. ✓ Je ne fais aucun acte de vandalisme. ✓ Je m’assure de disposer du matériel demandé en tout temps.	
RÈGLE #4 - Pour créer un climat propice aux apprentissages et pour gagner du temps et respecter l’horaire de la journée, je me déplace calmement et en silence.		
Je suis altruiste: ✓ Je me déplace en silence durant les heures de cours et calmement en tout temps dans l’école.	Je raisonne : ✓ Je circule au bon étage et aux bons endroits qui me sont réservés sans perdre mon temps.	
RÈGLE #5 - Pour devenir un citoyen du monde responsable, je prends mes responsabilités d’élève.		
Je raisonne : ✓ <u>Je laisse tout appareil électronique à la maison</u> (cellulaire, montre intelligente et autres). ✓ J’arrive à l’heure. ✓ Je fais preuve d’intégrité dans toutes les situations de ma vie scolaire. ✓ Je porte des vêtements appropriés au milieu scolaire, à l’activité prévue et à la température et des chaussures en tout temps. ✓ J’apporte une collation santé composée de fruits, légumes, aliments protéinés, aliments à base de grains entiers ainsi que de produits laitiers.		

VÊTEMENTS ET OBJETS INTERDITS	
Exemples de tenues vestimentaires interdites	Exemples d'objets interdits
• Vêtements arborant un message non conforme aux valeurs de l'école (violence, racisme, sexisme...) ou indécents. • Épaules, ventre ou décolleté dénudés. • Sandales de plage, souliers à talons hauts, ... • Pantalon porté trop bas, chaîne accrochée aux vêtements, ...	• Gomme à mâcher. • Bonbons, croustilles ou friandises. • Appareil électronique : Téléphone cellulaire, iPod, iPad, console de jeux (Switch et autres...), montre intelligente et autres appareils électroniques. • Planche à roulettes, trottinette, patins à roues alignées.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Short trop court, maillot de bain ou vêtement de plage. • ... | <ul style="list-style-type: none"> • Objet personnel (sans autorisation). • Argent. • ... |
|--|--|

Événements



À l'école Filteau, les écarts au niveau du comportement peuvent être gérés selon les procédures des événements mineurs ou majeurs. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève. L'application des sanctions choisies varie selon la nature de l'événement, sa gravité et la fréquence observée chez l'élève.

Tous les événements sont consignés au tableau règles de vie.

ÉVÈNEMENTS MINEURS	
Exemples de comportements	Exemples de sanctions
• Crier, courir lors des déplacements • Faire des jambettes, se bousculer • Lancer des roches, des balles de neige ou tout autre objet • Sacrer, utiliser un langage grossier • Refus d'obéir • Posséder des objets interdits • Être en retard, perdre son temps • Impolitesse • ...	• Avertissement verbal ou écrit • Fiche de réflexion • Pratique de l'habileté jusqu'à ce qu'elle soit acquise (ex. : pratique de déplacement, de choix de mots...) • Excuses écrites ou verbales • Geste de réparation • Confiscation de l'objet • Temps perdu, temps repris • Perte de privilège • ...

ÉVÈNEMENTS MAJEURS	
Exemples de comportements	Exemples de sanctions
• Tout comportement grave associé à un manquement mineur (ex. : impolitesse grave, lancer un objet dans le but de blesser...) • Événements mineurs répétés • Refus persistant d'obéir • Violence verbale, physique et psychologique (<i>tolérance zéro</i>) • Vandalisme, vol, taxage • Possession d'armes blanches, d'alcool, de drogues... • Fugue • ...	Mêmes sanctions que les événements mineurs en augmentant la gradation et pouvant aller jusqu'à : • Rencontre avec les parents • Rencontre avec la direction • Suspension

Étapes des événements

Événements MINEURS (3 étapes : 31 août au 18 novembre, 23 novembre au 26 février et 8 mars au 23 juin)

1^{er} cycle

	Même règle de vie	Différentes règles de vie
--	-------------------	---------------------------

1 ^{er}	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant.	
2 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Action selon la situation.	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant.
3 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents.	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant.
4 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Rencontre avec la TES; • Analyse des besoins et mesures spécifiques; • Engagement de l'élève signé par les parents, intervenants scolaires et l'élève.	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents.
5 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Analyse des besoins et mesures spécifiques; • Rencontre : Parents, titulaire, TES et la direction.	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Rencontre avec la TES • Analyse des besoins et mesures spécifiques; • Engagement de l'élève signé par les parents, intervenants scolaires et l'élève.

2^e cycle

	Même règle de vie	Différentes règles de vie
1 ^{er}	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant.	
2 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents.	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant.
3 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents.	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant. • Avis par <i>courriel</i> aux parents;
4 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Rencontre avec la TES; • Analyse des besoins et mesures spécifiques; • Engagement de l'élève signé par les parents, intervenants scolaires et l'élève.	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents.
5 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Analyse des besoins et mesures spécifiques; • Rencontre : Parents, titulaire, TES et la direction.	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Analyse des besoins et mesures spécifiques • Rencontre avec la TES • Engagement de l'élève signé par les parents, intervenants scolaires et l'élève.

	Même règle de vie ou différentes règles
1 ^{er}	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Action selon la situation.
2 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Action selon la situation.
3 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents.
4 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Rencontre avec la TES; • Analyse des besoins et mesures spécifiques; • Engagement de l'élève signé par les parents, intervenants scolaires et l'élève.
5 ^e	• Consignation à la feuille des événements mineurs par l'intervenant; • Avis par <i>courriel</i> aux parents; • Analyse des besoins et mesures spécifiques; • Rencontre : Parents, titulaire, TES et la direction.

À la fin d'une étape, on repart à 0.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

	<i>1^{er} cycle</i>	<i>2^e et 3^e cycle</i>
1 ^{re}	• Rencontre avec la TES et la direction; • Appel aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation.	
2 ^e	• Rencontre avec la TES et la direction; • Appel aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation à faire lors d'une récréation.	• Rencontre avec la TES et la direction; • Appel aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation; • Suspension à l'interne 1 période.
3 ^e	• Rencontre avec la TES et la direction; • Appel aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation à faire lors d'une récréation.	• Rencontre avec la TES et la direction; • Appel aux parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation; • Suspension à l'interne 1/2 journée.
4 ^e	• Rencontre avec la TES, la direction et les parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation; • Retrait de la classe pour 1 période ou du service de garde pour une journée; • Retour à l'école avec le parent où l'élève présentera ses engagements signés par les parents-titulaire-élève.	• Rencontre avec la TES, la direction et les parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation; • Suspension 1 journée à l'interne; • Retour à l'école avec le parent où l'élève présentera ses engagements signés par les parents-titulaire-élève.
5 ^e	• Rencontre avec la TES, la direction et les parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation; • Analyse des besoins et mesures spécifiques (ex : suspension à l'interne pour 1/2 journée); • Retour à l'école avec le parent où l'élève présentera ses engagements signés par les parents-titulaire-élève.	• Rencontre avec la TES, la direction et les parents; • Fiche de réflexion signée par les parents; • Geste de réparation; • Analyse des besoins et mesures spécifiques selon la nature du geste; • Suspension à l'externe ou à l'interne 1 journée; • Retour à l'école avec le parent où l'élève présentera ses engagements signés par les parents-titulaire-élève.

Il est possible qu'un arrêt d'agir soit envisagé si l'équipe a besoin de temps pour réfléchir. Lors du retour, l'élève devra être accompagné de ses parents et une rencontre avec un intervenant scolaire est prévue.

Les suspensions à l'interne sont analysées et réfléchies en fonction de l'évènement.

Si l'élève dépasse 5 événements majeurs, des mesures seront prises selon le cas.

Les événements majeurs s'additionnent tout au cours de l'année scolaire.

N.B. Il est important de noter que nous interviendrons d'une façon systématique sur les manques de respect envers une personne, que ce soit un membre du personnel ou un pair

Vouvoiement

L'élève s'adresse à tout adulte en débutant par « Monsieur » ou « Madame », suivi du prénom et en le vouvoyant.

Utilisation des technologies de l'information et des médias sociaux



Au Centre de services scolaire des Découvreurs, il y a une directive régissant l'utilisation des technologies de l'information et une autre directive régissant l'utilisation des médias sociaux.

Dans le but d'amener chaque élève à développer de bonnes pratiques en matière d'utilisation des technologies, un **Code de conduite** relatif à ces dernières a été établi. Il invite l'élève à les employer de manière responsable et sécuritaire.

En début d'année, le Code de conduite sur l'utilisation des technologies de l'information est remis à tous les élèves (via le document des règles de vie), et il précise les comportements attendus à cet effet. Les parents ont la responsabilité d'en prendre connaissance avec leur enfant et doivent nous le retourner signé.

À l'école Filteau, tout enfant utilisateur des ressources informatiques doit être sous la supervision constante de l'adulte.

Tenue vestimentaire *(Voir section sur les règles de vie pour les détails)*

Les enfants fréquentant notre école doivent simplement être habillés proprement, confortablement et de façon convenable et décente. Par exemple, les chandails découvrant le ventre ou avec des images de violence ne sont pas acceptés. (Voir le document des règles de vie pour la liste des vêtements interdits)

Les enfants doivent être chaussés de souliers ou d'espadrilles en classe. Il serait souhaitable, pour des raisons d'hygiène et de propreté, que les enfants aient une paire de chaussures pour l'extérieur et une paire pour l'intérieur. Nous vous recommandons aussi **d'identifier** les souliers, les bottes, les mitaines et autres effets personnels. Il est plus facile de les retrouver en cas de perte.



Éducation physique



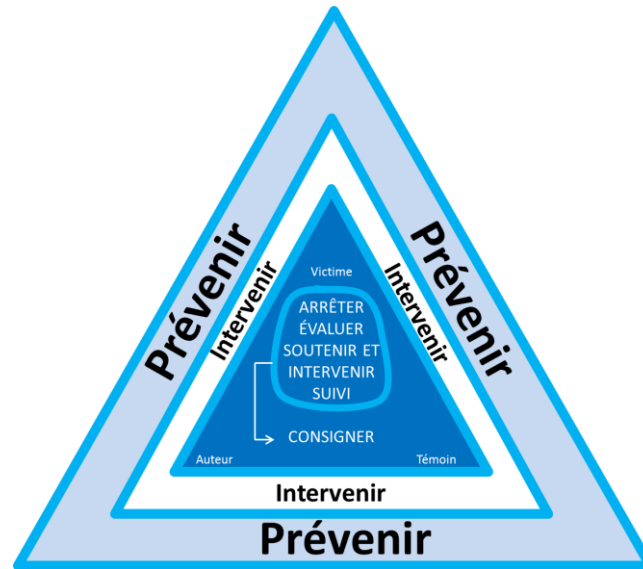
Lors des cours **d'éducation physique**, les élèves doivent porter un pantalon court ou de sport et un chandail léger à manches courtes ou camisole de sport (sauf pour les élèves du préscolaire). Cette tenue doit être décente. De plus, ils doivent être chaussés d'espadrilles différentes de celles utilisées à l'extérieur, solidement attachées qui ne marquent pas le parquet. Le costume est rangé dans un sac en tissu identifié au nom de l'enfant. Pour des raisons d'hygiène, l'élève doit se changer avant et après chaque cours d'éducation physique. Pour des raisons de sécurité, l'élève doit attacher ses cheveux et retirer ses bijoux. Les oublis de costume répétés seront signalés aux parents. Pour être exempté du cours, l'élève doit présenter un billet du médecin.

Objets personnels



À moins d'une permission spéciale d'un intervenant, il est interdit d'apporter des objets personnels ou des jouets à l'école.

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école



Version approuvée par le Conseil d'établissement à sa réunion du 25 août 2026

Nous vous invitons à consulter notre plan de lutte ([plan de lutte](#)).

Services particuliers

Plusieurs services sont offerts aux élèves qui présentent des besoins spécifiques.

- ✎ **L'orthopédagogie** est un service offert aux enfants qui ont besoin d'une aide passagère ou prolongée au niveau de leurs apprentissages en français et/ou en mathématique.
- ✎ **La psychologie** permet d'offrir un service aux enfants qui ont besoin d'un suivi particulier au niveau de leur adaptation à l'école (présence 3 jours/semaine).
- ✎ **La psychoéducation** permet d'offrir un soutien aux enfants dont le comportement demande un suivi particulier. Elle aide l'équipe à mettre en place des moyens pour aider les élèves à vivre en harmonie (présence 2,5 jours/semaine).
- ✎ **L'éducation spécialisée** est offerte aux enfants dont le comportement ou les attitudes demandent un suivi particulier.
- ✎ **L'orthophonie** est un service offert aux enfants présentant d'importants problèmes de langage (présence 9,5 jours/cycle).
- ✎ **L'ergothérapie** permet de dépister et d'offrir un service aux enfants qui ont des besoins particuliers au préscolaire et 1^{er} cycle.
- ✎ Notre école offre aussi **un service de garde**. Pour des renseignements à ce sujet, veuillez contacter madame Stéphanie Labbé au (418) 652-2152, poste 3706

Communications

Rencontre de parents

Les titulaires et les spécialistes communiquent avec les parents à certaines périodes définies et selon les modalités suivantes:

Au début de l'année se tient une rencontre de groupe avec le titulaire. À cette occasion, vous recevez des informations reliées au fonctionnement de la classe et au contenu des programmes. Vous êtes également consultés sur les activités éducatives.

Ces rencontres ont eu lieu :



- Le mercredi 2 septembre : à 18h45 pour les parents des élèves du préscolaire
- Le mercredi 2 septembre : à 19h30 pour les parents des élèves de 5^e et 6^e année.
- Le mercredi 9 septembre : à 19h pour les parents des élèves de 3^e et 4^e année.
- Le jeudi 10 septembre : à 19h pour les parents des élèves de 1^{re} et 2^e année.

Vous recevrez la **première communication** écrite le **15 octobre** pour vous informer sur l'adaptation et le cheminement de votre enfant.

Tous les parents seront également invités à rencontrer le titulaire de leur enfant **dans la semaine du 16 novembre**. Cette rencontre est une occasion privilégiée de faire le point sur l'adaptation de votre enfant dans son groupe et sur son cheminement scolaire.

D'autres rencontres pourront avoir lieu pendant l'année. À ce moment, les enseignants rencontrent les parents dont les enfants éprouvent des difficultés et ils les informent de l'orientation de classement de leur enfant pour l'année suivante.

Les trois bulletins seront remis aux dates suivantes : **le 18 novembre**, pour la première étape, **le 1^{er} mars** pour la deuxième étape et **le 28 juin pour la dernière étape**.

Communication école-famille

Toutes les communications de l'école vers la maison (communiqués mensuels, factures scolaires, service de garde, bulletins, etc.) se font par courriel et le portail ClicÉcole. Il est important de vous assurer que l'adresse courriel inscrite sur le formulaire d'inscription de votre enfant soit la bonne.

Signature de documents



Il est important que le parent signe et retourne rapidement toutes les communications écrites qui lui sont transmises (formulaire, plan de travail, billet de comportement, etc.). Ceci assure un suivi concerté entre les parents et l'école.

Divulgence d'épreuves



Il arrive que durant l'année scolaire les enseignantes utilisent des épreuves (maison ou centre de services) qui serviront plus d'une année. Lorsque c'est le cas, l'enseignante n'a pas le droit de remettre la copie de l'épreuve aux parents. Cependant, l'enseignante peut informer les parents des difficultés que l'enfant a rencontrées lors de l'examen (Réf.: L'article 40 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics).

Participation des parents



La participation des parents à la vie de l'école est très encouragée. Par la loi 180, cette participation se fait entre autres par le biais du Conseil d'établissement. Lors de l'assemblée générale des parents qui a lieu le 16 septembre à 20h.

Par la suite, nous vous transmettons le calendrier des rencontres du Conseil d'établissement. Ces rencontres sont publiques, vous êtes donc toujours les bienvenus.

Changement d'adresse ou de numéro de téléphone



Il arrive, en cours d'année, que des familles changent d'adresse ou de numéro de téléphone et il est indispensable que vous nous préveniez de tout changement afin que nos listes d'élèves soient à jour et que nous puissions facilement vous rejoindre.

N.B.: Il en va de même pour les adresses et numéros de téléphone d'urgences. Il est important de nous avertir immédiatement de tout changement de ces données.

Nous terminons en vous rappelant qu'il nous fera toujours plaisir d'échanger avec vous et nous considérons la collaboration école-famille comme étant essentielle tout au long de l'année pour favoriser la réussite de l'élève.

Procédure d'examen des plaintes

En début de chaque année, les élèves et leurs parents doivent être informés de la procédure d'examen des plaintes. La procédure à ce sujet se retrouve sur le site Internet du Centre de services scolaire des Découvreurs

<https://www.cssdd.gouv.qc.ca/parents/traitement-plaintes/> , sous l'onglet « Parents », « Traitement des plaintes ».

Vous y retrouverez les informations suivantes :

- Document officiel (Règlement sur la procédure d'examen des plaintes)
- Synthèse du Règlement
- Coordonnées du protecteur de l'élève

Isabelle Lacombe (directrice) et Susie Goulet (directrice adjointe)